

Sortie de terrain sur voie publique.

Par richardf, le 16/04/2013 à 15:33

bonjour

y a 24 ans j' ai réalisé une sortie de voitures avec portail de mon terrain sur la voie publique, la mairie me menace de faire fermer, et faire la réparation du trottoir qui s' est abimé depuis le temps, je pensais que au bout de 10 ans il y avait prescription, et que c'était devenu légal. merci de vos réponses